

du 17/06/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille onze et le dix sept juin à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Contribution aux dépenses
de fonctionnement de
l'école publique

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la commune de Nasbinals qui souhaite que la commune de Marchastel participe aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Nasbinals à hauteur de 320 € par enfant habitant la commune et scolarisé à l'école publique de Nasbinals.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 9 juin 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour participer aux dépenses de fonctionnement de l'école publique.
- Décide de donner pour l'année 2011 une participation 1 600.00€ (5 enfants X 320 €)
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
17/06/2011
Le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 17/06/2011

et publication ou
notification
le 17/06/2011